FE.-REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 2000-115 DU 9 MARS 2000

Portant nomination de Monsieur Bouraïma ATCHA en qualité de Directeur de l'enseignement primaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996;
- Vu le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 97-271 du 09 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique;
- **Sur** proposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 février 2000 ;

DECRETE:

<u>Article 1er.-</u> Monsieur Bouraïma ATCHA est nommé Directeur de l'enseignement primaire au Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

.../...

<u>Article 2</u>.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le

9 Mars 2000

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances et de l'Economie,

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique,

Abdoulaye BIO- TCHANE .-

Damien Z. M. ALLAHASSA

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE 4 MENRS 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGMB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCON-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 01 JO 1.-